

Rapport d'évaluation

Plan d'action
MY HAIR BY KATIA



Mai 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise MY HAIR BY KATIA dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

MY HAIR BY KATIA			
Date d'adhésion au programme	04/03/2024	Date d'engagement dans le programme	19/04/2024
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2024-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	02/04/2026
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2024-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	05/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre.

L'analyse technique : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).

Le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider la suite de la mise en œuvre ou le dépôt d'une nouvelle démarche d'engagement.

Table des matières

I.	Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1	Engagements préexistants	4
I.2	Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise.....	4
I.3	Cadre mis en place et description des actions.....	5
II.	Evaluation	6
II.1	Synthèse de l'évaluation.....	6
II.1.1	Adéquation des informations fournies.....	6
II.1.2	Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3	Conclusion évaluative	6
III.	Recommandations	8
III.1	Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'actions	8
III.1.1	Précision du plan d'action	8
III.1.2	Complément au plan d'action	8
III.2	Recommandations relatives à la mise en œuvre.....	8

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	2 RUE AH SANE, 97450 SAINT-LOUIS
Secteurs d'activité	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICE
Chiffre d'affaires	Non communiqué, microentreprise
Nombre d'employés	Microentreprise avec une seule personne
Site web de l'entreprise	N/A

I.1 Engagements préexistants

Le salon de coiffure MY HAIR BY KATIA a déjà mis en place quelques actions pour limiter son impact sur l'environnement. Le salon cherche à réduire sa consommation d'eau et d'électricité, trie ses déchets et essaie de limiter le plastique. Certains produits utilisés sont spécifiquement choisis pour être plus respectueux de l'environnement, lorsque c'est possible.

Le salon est labellisé « Mon Coiffeur S'Engage », ce qui valorise ses actions en faveur du développement durable. Le salon est également adhérent à l'association Coiffeurs Justes, qui encourage les coiffeurs à valoriser les cheveux coupés et les recycler pour dépolluer les eaux des hydrocarbures.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise

L'entreprise n'a pas formalisé un état des lieux ni explicitement identifié ses enjeux en lien avec la biodiversité. Elle évoque néanmoins dans son dossier plusieurs sujets :

- La gestion des déchets toxiques
- Le recyclage des cheveux
- Les consommations d'eau et d'énergie
- La nature et l'utilisation des produits d'entretiens
- Les émissions carbone liées à l'achat de produits
- La sensibilisation des clients et des collaborateurs

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'action concerne le salon de coiffure (gérante et collaborateurs), les produits via les fournisseurs, ainsi que les partenaires, notamment les animateurs des fresques biodiversité et océane.		
Durée et période prévues pour la mise en œuvre	3 ans (2024-2027)		
Nombre d'actions cœur de métier	1	Nombre d'actions complémentaires	1
Action cœur de métier	Utilisation de colorations végétales		
Action complémentaire	Sensibiliser les collaborateurs, les clients et les citoyens sur les enjeux de la biodiversité liés à l'activité humaine		

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies par l'entreprise sont globalement suffisantes pour permettre l'évaluation de ses engagements. Le plan d'action initial et le rapport de suivi apportent les éléments nécessaires à la compréhension de la démarche, des actions mises en œuvre et des premiers résultats. Certains éléments mériteraient d'être précisés : l'état des lieux reste peu formalisé, les dépendances vis-à-vis de la biodiversité ne sont pas explicitement identifiées, et les indicateurs mesurent davantage les moyens déployés que les effets réels sur la biodiversité.

Il faut néanmoins noter une différence entre les deux documents soumis (plan d'action et suivi) concernant les actions prévues. Le plan d'action initial mentionne formellement deux actions (une action cœur de métier et une action complémentaire), tandis que le rapport de suivi en présente six. L'action complémentaire (Sensibiliser les collaborateurs, les clients et les citoyens sur les enjeux de la biodiversité liés à l'activité humaine) a été déclinée en 3 actions distinctes (Impliquer /Sensibiliser régulièrement nos collaborateurs, Sensibiliser nos clients et Sensibiliser les citoyens), et 2 nouvelles actions ont été ajoutées a posteriori (publications et partage de bonnes pratiques).

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Globalement, le plan d'action présenté (une action cœur de métier et une action complémentaire) apparaît cohérent avec l'activité de l'entreprise et ses capacités. Si les actions ne sont pas directement dédiées à la biodiversité, elles répondent à des pressions majeures de l'entreprise qui restent néanmoins insuffisamment formalisées.

Le suivi du plan est assuré par la dirigeante, avec l'appui de réunions semestrielles et d'un responsable RSE externe (Etik Business Consulting). Les parties prenantes internes (potentiellement un apprenti comme mentionné dans le plan d'action initial, dont l'implication n'est pas précisée dans le rapport de

suivi) sont impliquées dans la mise en œuvre des bonnes pratiques (tri des déchets, utilisation de produits naturels, réduction des consommations), dans une logique participative. Les parties prenantes externes, notamment les clients, les fournisseurs et certains partenaires, sont également mobilisées dans la mise en œuvre. Néanmoins, il n'existe pas d'éléments attestant d'une implication structurée et régulière de ces parties prenantes dans le suivi du plan d'action.

Les actions disposent d'indicateurs pertinents, certaines ont été engagées et des premiers résultats positifs sont évoqués. Cependant, plusieurs éléments gagneraient à être précisés afin de renforcer la lisibilité et l'évaluation du plan d'action comme la clarification des enjeux majeurs liés à la biodiversité et leur hiérarchisation, l'association explicite de chaque enjeu prioritaire à des actions concrètes et la traçabilité des actions réellement prévues dans le plan initial, afin d'éviter toute confusion entre actions ajoutées, modifiées ou redécoupées.

Enfin, pour la suite de sa mise en œuvre, il serait pertinent de mieux structurer le suivi en clarifiant les enjeux prioritaires et leur déclinaison en actions, en formalisant les modalités de pilotage, et en consolidant l'implication des parties prenantes dans une logique de suivi régulier et d'amélioration continue.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations ci-après sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses nécessaires.

III.1 Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'actions

III.1.1 Précision du plan d'action

Il est recommandé de mieux structurer l'identification des enjeux majeurs afin de s'assurer que chacun d'entre eux soit associé à une ou plusieurs actions concrètes.

L'état des lieux pourrait ainsi être approfondi en analysant de manière plus détaillée les impacts et les dépendances du métier vis-à-vis de la biodiversité. Cela permettrait de définir des actions plus ciblées et directement reliées aux problématiques identifiées, renforçant ainsi la cohérence globale du plan.

III.1.2 Complément au plan d'action

Le plan d'action gagnerait à être complété en identifiant la possibilité de définir des indicateurs permettant de mesurer plus précisément les effets réels des actions sur la biodiversité, permettant de suivre les effets indirects sur les écosystèmes locaux via des indicateurs de pression accessibles aux TPE (volume de déchets toxiques évités, consommation d'eau, etc.), au-delà de la réduction des pressions environnementales.

Il serait également pertinent d'impliquer davantage les parties prenantes externes (clients, fournisseurs, partenaires) dès la construction du plan afin de renforcer sa pertinence et son acceptation.

Par ailleurs, les actions devraient être mieux adaptées aux capacités financières réelles de la TPE, en privilégiant celles à fort impact et faible coût afin de garantir leur faisabilité.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Il est recommandé de renforcer l'implication des parties prenantes externes, notamment les clients (via des consultations ponctuelles ou un suivi de satisfaction), les fournisseurs (via des critères RSE intégrés aux commandes) et les partenaires associatifs, dans le suivi du plan d'action (pour réadapter éventuellement les actions), et non uniquement dans sa mise en œuvre, afin d'assurer un meilleur pilotage global de la démarche. Pour la suite de la mise en œuvre, il est pertinent d'intégrer une analyse plus approfondie des risques auxquels l'entreprise pourrait être confrontée (financiers, opérationnels ou environnementaux).

Enfin, dans la perspective du renouvellement de l'engagement prévu en 2027, il est recommandé de définir dès maintenant les orientations du prochain plan d'action, en s'appuyant sur le bilan des actions menées et en renforçant les axes les moins avancés (sensibilisation citoyenne, publication, partage de bonnes pratiques).